



Décision n° CODEP-CMX-NOT-225232 de l'Autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 19 novembre 2025 portant désignation des responsables pour la sécurité des systèmes d'information

L'Autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu l'arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale ;

Vu la circulaire du Premier ministre n° 5725/SG du 17 juillet 2014 introduisant la politique de sécurité des systèmes d'information de l'État (PSSIE),

Vu la décision CODEP-CLG-2025-008752 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 7 février 2025 portant désignation de l'Autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information et du délégué à la protection des données auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Décide :

Article 1^{er}

A compter du 20 novembre 2025, Messieurs Patrick SOULIER et Romain BREUIL sont désignés responsables pour la sécurité des systèmes d'information (RSSI).

Article 2

La présente décision sera notifiée aux intéressés et publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 19 novembre 2025.

L'Autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Christophe QUINTIN